



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/2007/12
12 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante et unième session
Paris, 20 et 21 novembre 2007
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEËN

Compte rendu des activités menées en 2007

Communication du Bureau central du projet TER

1. Conformément au Programme de travail 2006-2010 que le Comité des transports intérieurs a adopté à sa soixante-huitième session (ECE/TRANS/166/Add.1, point 2.5), le Bureau central du projet TER est tenu de rendre compte de l'état d'avancement annuel des activités menées dans le cadre du projet TER. C'est en application de ce mandat que le présent document est soumis au Groupe de travail, pour examen.

I. TRANSFERT À BRATISLAVA DU BUREAU CENTRAL DU PROJET TER

2. Après plus de quinze ans à Budapest, le Bureau central du projet TER a été transféré à Bratislava. Le nouveau siège a été inauguré le 15 mai 2007 dans le cadre d'une cérémonie spéciale organisée au Mirbach Palace de Bratislava, en présence du Ministre slovaque des transports, des postes et des télécommunications, M. L'ubomír Vázny, du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), M. Marek Belka, du Directeur exécutif de la Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER), M. Ludewig, et du chef du projet TINA, M. Schwetz.

«L'inauguration de ce bureau doit beaucoup à l'engagement sans faille du
Gouvernement slovaque en faveur du projet TER», a déclaré M. Belka, qui a remercié

le Gouvernement slovaque de sa généreuse contribution. M. Belka a également exprimé sa gratitude au Gouvernement hongrois, qui a accueilli le Bureau central du projet TER pendant quinze ans, jusqu'à la fin de l'année 2006.

3. Ont également assisté à l'inauguration du nouveau bureau central dans les locaux du Ministère slovaque des transports à Bratislava des ambassadeurs, des coordonnateurs nationaux du projet TER et d'autres hauts responsables des Ministères des transports des pays participants.

4. Le projet TER, placé sous les auspices de la CEE, rassemble 17 pays d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est et du Caucase, à savoir: Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie. Cinq autres pays participent en qualité d'observateur à diverses activités du projet TER, à savoir: Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Serbie et Ukraine.

5. Le projet TER a pour principal objectif de promouvoir la coopération entre les pays participants, en vue du développement coordonné de leurs chemins de fer et de leurs infrastructures de transport combiné, ainsi que de la facilitation du trafic ferroviaire dans la région.

6. L'accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du projet TER garantit la réalisation des objectifs principaux du projet de la CEE, qui a mis ses structures et son expérience au service de la réforme des réseaux ferroviaires et des systèmes de transport combiné dans les pays membres, ainsi que de l'amélioration de la qualité des services, conformément aux nouvelles normes et à la nouvelle situation des transports en Europe.

II. LE PROJET TER, OUTIL EFFICACE DE COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT FERROVIAIRE ET COMBINÉ

7. Depuis plus de dix ans, le projet TER constitue le cadre de coopération que les pays d'Europe centrale et orientale ont mis en place en vue de promouvoir et de mettre en œuvre des initiatives en faveur d'un système de transport ferroviaire et combiné international performant, conformément aux accords paneuropéens sur les infrastructures.

8. Les principaux objectifs spécifiques du projet TER sont les suivants:

a) Coordonner la mise en conformité de l'infrastructure du réseau TER avec les normes AGC et AGTC;

b) Contribuer à la modernisation du matériel roulant;

c) Aider les gouvernements des pays participants à améliorer la productivité et à adapter l'organisation des chemins de fer à une gestion fondée sur l'économie de marché;

d) Constituer une base de données sur le système de transport ferroviaire et de transport combiné dans la région;

e) Coordonner l'amélioration des paramètres d'exploitation et faciliter le passage des frontières en vue de supprimer les goulets d'étranglement entravant les transports ferroviaires internationaux;

f) Développer la coopération entre les pays membres dans le cadre de l'élaboration d'études;

g) Promouvoir la coopération entre les pays membres dans le domaine du transport combiné;

h) Promouvoir les activités de formation à l'intention des experts des pays membres.

9. Des renseignements détaillés sur les questions ci-dessus ont été présentés lors de la session 2006 du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2).

III. PLAN DIRECTEUR DU PROJET TER ET SUIVI DE CE PLAN

10. Le Bureau central du projet TER, en étroite collaboration avec celui du projet apparenté TEM, a élaboré son plan directeur, dans lequel sont mises en évidence les liaisons ferroviaires prioritaires de 21 pays d'Europe centrale et orientale et d'Europe du Sud-Est, constituant le réseau de base du plan directeur du projet TER. Ainsi, pas moins de 172 projets ferroviaires, d'un coût estimatif total de 52,5 milliards d'euros, ont été évalués et classés par ordre de priorité, avec comme résultat la définition d'une stratégie d'investissement réaliste visant à développer les infrastructures de transport ferroviaire et combiné dans les pays participants.

11. Dans le cadre des efforts des bureaux des projets TEM et TER d'élaborer leur plan directeur intégré, deux groupes d'experts, l'un pour la route et l'autre pour le rail, ont, avec l'appui de consultants externes, compilé et analysé les plans et les besoins prioritaires de chacun des pays concernés dans le domaine des transports. Pas moins de 491 projets, d'un coût estimatif total de 102 milliards d'euros, ont été évalués et classés par ordre de priorité dans le cadre du plan directeur des projets TEM et TER.

12. Le plan directeur des projets TEM et TER, qui tient compte des besoins prioritaires en matière d'infrastructure de transport de 21 pays d'Europe centrale et orientale et d'Europe du Sud-Est, a été publié en 2006. Financé par les budgets des projets TEM et TER et par une contribution de l'Union internationale des transports routiers, il constitue un outil et un cadre utile pour une coopération intergouvernementale visant à mettre en place, de manière coordonnée, des réseaux internationaux d'infrastructures de transport dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Europe du Sud-Est, et à les intégrer dans les réseaux paneuropéens.

13. La mise en œuvre et le suivi du plan directeur figurent parmi les tâches les plus importantes inscrites au programme de travail du projet TER pour la nouvelle période 2006-2010, faisant partie intégrante de l'accord relatif au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du projet TER. Étant donné les tâches importantes confiées au Bureau central du projet au cours de la prochaine période en ce qui concerne le plan directeur, son suivi et d'autres activités au titre du projet TER, le Comité directeur est convenu de recourir à des experts externes, recrutant deux consultants chargés de contribuer à l'accomplissement de ces tâches.

14. Le Bureau central du projet TER, en collaboration avec celui du projet TEM, a élaboré un rapport intégré sur la comparaison des réseaux de base des plans directeurs TEM et TER, ainsi que sur l'état d'avancement de l'exécution des projets prioritaires en 2006. Ce rapport, dont la rédaction en est au stade final, sera publié très prochainement.

15. Il faudrait assurer un contrôle minutieux de la mise en œuvre du plan directeur du projet TER et procéder à des adaptations régulières des réseaux. Il faudrait en particulier un travail de suivi coordonné et intense, en étroite collaboration avec d'autres organisations ou organes internationaux compétents.

16. À sa vingt-troisième session tenue à Genève le 16 novembre 2006, le Comité directeur du projet TER a notamment examiné les grandes lignes des mesures de suivi du plan directeur du projet TER, soulignant que l'exécution des projets prioritaires recensés serait de la plus grande utilité pour ces actions de suivi. Il a en outre défini un certain nombre de tâches spécifiques que le bureau du projet TER devrait accomplir à l'avenir, notamment:

- a) Parer à l'absence et/ou à l'insuffisance de données, grâce aux contributions directes des pays n'ayant pas fourni de données;
- b) Assurer la mise à jour définitive du réseau de base du plan directeur du projet TER;
- c) Procéder à l'évaluation finale de la stratégie d'investissement avant 2008, en vue d'arrêter la structure du réseau de base du TER en 2012, 2015 et 2020;
- d) Suivre l'état d'avancement de la mise en application des normes techniques visant à donner au réseau de base du TER le niveau international requis;
- e) Harmoniser et coordonner l'ordre de priorité des projets dans différents pays, en vue d'une mise en œuvre transfrontalière;
- f) Comparer le réseau de base du plan directeur du TER avec des corridors prioritaires de l'OSJD;
- g) Procéder à une évaluation approfondie de la situation actuelle du réseau de base pour permettre la présentation de la structure du réseau de base du plan directeur en 2012, 2015 et 2020;
- h) Organiser le processus d'examen de l'état du plan directeur en 2008.

IV. PLAN DIRECTEUR DU TER: TRAVAUX EN COURS EN 2007

17. Conformément au plan d'action de suivi du plan directeur du TER approuvé pour 2007, avec l'aide de consultants externes et en collaboration avec le secrétariat, les travaux ci-après sont actuellement entrepris:

- a) Révision et actualisation du site Web du plan directeur du TER;

- b) Comparaison du réseau de base du plan directeur du TER avec des corridors prioritaires de l'OSJD, ainsi qu'avec les réseaux des lignes ferroviaires E et du transport combiné (AGC-AGTC);
- c) Collecte et traitement des données pertinentes communiquées par les pays intéressés, notamment les nouveaux pays membres du projet TER, en vue de l'actualisation nécessaire du plan directeur TER, de sa base de données et de ses cartes fondées sur le système d'information géographique (SIG), ainsi que de l'étude annuelle du passage des frontières sur les lignes ferroviaires TER en 2007;
- d) Élaboration du rapport intérimaire 2007 sur la mise en œuvre du projet prioritaire défini dans le plan directeur TER, sur la base des informations fournies par les pays et des réponses au questionnaire uniforme;
- e) Étude annuelle du passage des frontières sur les lignes ferroviaires TER;
- f) Organisation des troisième et quatrième réunions des experts TER sur la mise en œuvre du plan directeur;
- g) Élaboration, en collaboration avec le Bureau central du projet, la CEE et les experts des pays concernés, de la méthodologie et du mandat pour l'examen du plan directeur en 2008.

V. AUTRES ACTIVITÉS MENÉES EN 2007 DANS LE CADRE DU PROJET TER

A. Coopération avec les pays membres du projet TER:

- a) Le Directeur du projet s'est rendu à Ankara et à Istanbul, pour participer à la célébration du 150^e anniversaire des chemins de fer turcs (TCCD); il a prononcé un discours à l'Université d'Istanbul, présentant les résultats les plus récents du plan directeur TER et soulignant l'importance du développement des liaisons de transport Europe-Asie (décembre 2006);
- b) Le Directeur du projet a rencontré M. Kocourek, Vice-Ministre des transports, avec lequel il s'est entretenu des questions relatives à la coopération entre le projet TER et les autorités tchèques (janvier 2007);
- c) Le Directeur du projet a rencontré M. Székely, Directeur de Gysev à Sopron (Hongrie) et M. Felsmann, Secrétaire d'État au Ministère hongrois des transports, avec lesquels il s'est entretenu de la mise en place d'un nouveau corridor E Prague-Budapest via Sopron (janvier 2007);
- d) Le Directeur du projet TER a participé au Congrès ferroviaire de Graz; il y a eu avec des représentants de compagnies ferroviaires et de ministères de Pologne, de Slovénie et d'Autriche des entretiens sur les questions relatives au passage des frontières et à la coopération avec le projet TER (janvier 2007);
- e) Le Directeur du projet a rencontré M. Fenyves, des Chemins de fer hongrois (MAV), avec lequel il a parlé de coopération avec le projet TER (février 2007);

f) Le Directeur du projet a participé à la sixième réunion préparatoire à une Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières en transport ferroviaire, organisée à Varsovie par l'OSJD et la CEE (mars 2007);

g) Le Directeur du projet a rencontré à Brno (République tchèque) M. Kocourek, Vice-Ministre tchèque des transports, avec lequel il s'est entretenu des plans directeurs TEM et TER, des projets d'infrastructure entre la République tchèque et la Slovaquie ainsi qu'entre la République tchèque et la Pologne et de la ligne ferroviaire prioritaire n° 23 (avril 2007);

h) Le Directeur du projet a rencontré le Président du WP.5, M. Kellermann, avec lequel il s'est entretenu de la future réunion sur le développement des infrastructures de transport dans le contexte des liaisons Europe-Asie: expériences tirées de la mise en œuvre des projets TEM et TER, à Genève, (avril 2007);

i) Le Bureau central du projet a reçu la visite de M. Kornienko, Premier Vice-Ministre ukrainien des transports; les entretiens ont porté sur la coopération avec le projet TER (mai 2007);

j) Le Directeur du projet a participé à un forum consacré à la planification des infrastructures aux fins du développement régional, que l'Initiative de l'Europe centrale a organisé dans le cadre du projet intitulé «A-B Landbridge Project» (au sein et au-delà de la région de l'Adriatique et de la Baltique) (mai 2007);

k) Le Directeur du projet a assisté, à Kosice (Slovaquie), à une réunion préparatoire sur le passage des frontières et le projet d'infrastructure mer Baltique-mer Noire, Szczecin-Constanta; il s'agissait de préparer la «Conférence Rail-Zil» (juin 2007);

l) Le Directeur du projet a participé à la session du Comité directeur du corridor X, tenue à Graz (Autriche) en juin 2007;

m) Le Directeur du projet a eu avec M. Alex Hoerhager, consultant de la Banque européenne d'investissement (BEI) et Chef du nouveau bureau du projet JASPERS à Vienne, un entretien sur les projets d'infrastructure dans les pays de cette zone (République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Slovaquie), sur le renforcement de la gare frontière de Cop, un des principaux nœuds ferroviaires des liaisons de transport Europe-Asie, et sur les nouvelles méthodes de financement telles que le partenariat public-privé, en combinaison avec les fonds de l'UE (juin 2007).

B. Participation aux travaux de la Division des transports de la CEE:

a) Le Directeur du projet a pris part à la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, tenue à Genève en février 2007;

b) Le Directeur du projet a participé au Congrès biélorusse des transports et à l'atelier national consacré au renforcement des capacités nationales visant à faciliter le transport interrégional le long des liaisons de transport Europe-Asie, organisés à Minsk par la Division des transports de la CEE; il a également participé à une visite technique de la gare de triage et du point de passage de la frontière de Brest, organisée par le Ministère biélorusse des transports (mai 2009).

VI. CONCLUSIONS

18. Toutes les activités menées en 2007 étaient conformes au programme de travail, ainsi qu'à la stratégie à court terme du TER, adoptés par le Comité directeur du TER en 2006 à Baden (Autriche) et à Genève (Suisse).

19. Le projet TER offre l'avantage de permettre, durant ses réunions, des rencontres entre les représentants tant des ministères des transports que des compagnies ferroviaires des pays membres.

20. Au niveau gouvernemental, c'est le seul dispositif qui, dans la région, aborde tous les problèmes liés au transport par chemin de fer en vue d'accélérer et d'améliorer l'intégration du réseau ferroviaire des pays membres du TER à celui de l'Europe occidentale. Il encourage aussi l'adoption de mesures propres à aligner la législation des pays d'Europe centrale et orientale sur les normes en vigueur en Europe occidentale, afin de garantir une qualité de service supérieure sur toute la longueur des corridors et une meilleure rentabilité du secteur ferroviaire dans ces pays. Le projet TER est un instrument précis de mise en œuvre des normes AGC et AGTC dans la région et d'amélioration des services de transport ferroviaire et de transport combiné. La réalisation d'un programme de travail d'ensemble, avec des résultats concrets, entraîne un accroissement continu du nombre des pays membres du TER.
